

Déployer une politique de rémunération juste et équitable

Les objectifs prévus par l'accord d'intéressement au titre de l'année 2022 ayant été majoritairement atteints, SNCF Voyageurs a versé une prime d'intéressement pour la huitième année consécutive, de 600€ en mai 2023. Cette prime reconnaît la contribution des salariés à la performance de l'entreprise.

SNCF Voyageurs et les organisations syndicales représentatives signataires de l'accord d'intéressement (UNSA-Ferroviaire et CFDT) ont également conclu le vendredi 30 juin 2023 un avenant à l'accord d'intéressement. Cet avenant permet de doubler la prime d'intéressement qui sera versée en mai 2024 au titre des résultats de l'année 2023, en cas d'atteinte des objectifs.

600 €

de prime d'intéressement
en mai 2023

Une Table Ronde « revoyure salariale » s'est ensuite réunie le 31 mai 2023, afin d'établir un premier bilan de la mise en œuvre des mesures salariales 2023, au regard du contexte économique et social du Groupe.



Aider à la parentalité

Dans le cadre du programme SNCF & moi et du plan d'action mixité régional, la DRH TER Nouvelle-Aquitaine s'est associée à l'Action Sociale pour proposer des actions sur la thématique de la parentalité. Des webinaires et des rencontres ont été proposées en mars 2023 sur des sujets pratiques, tels que l'allaitement et la reprise d'activité, les modes de gardes complémentaires ou encore l'indemnité de garde par une assistante maternelle.

